

INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription administratif est obligatoire. Il comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Il est renouvelé chaque année au mois de juin. Des inscriptions sont possibles en cours d'année en Mairie.

Merci de signaler tout changement de situation (familiale, professionnelle, adresse) à la direction Enfance - Jeunesse.

- **Tarifs et modalités de paiement**

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal qui définit le taux d'effort applicable (pour une simulation, voir le site de la Ville rubrique « Enfance – Jeunesse / Quotient familial et Taux d'effort »). Ils sont calculés en fonction du quotient familial.

Une facture mensuelle, sur laquelle figure la fréquentation de l'enfant par service est consultable sur le Kiosque Famille entre le 13 et le 15 du mois suivant (identifiants de connexion disponibles courant août 2023 pour les nouvelles familles).

Elle est à régler :

- Par prélèvement automatique entre le 25 et 30 de chaque mois
- Par télépaiement sur le  **Kiosque Famille** accessible sur le site de la ville - sautron.fr
- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- Par chèque CESU (uniquement pour les APS et ACM)



TEMPS PERISCOLAIRES :

Accueil du matin

Accueil du soir



- **Lieux et horaires**

Les enfants sont accueillis tous les jours scolaires par les animateurs :

- Pour l'école de la Forêt, rue de La Ferme :
de 7 h 45 à 8 h 30 et de 16 h 45 à 18 h 45
- Pour les écoles de la Rivière maternelle et élémentaire :
Accès place de l'Eglise
de 7 h 45 à 8 h 30 et de 16 h 45 à 18 h 45

- **Inscriptions**

Ces activités nécessitent une inscription en début de chaque année scolaire auprès de la direction Enfance - Jeunesse.

Les accueils occasionnels peuvent se faire après avoir prévenu le la direction Enfance - Jeunesse.

Les départs se font de manière échelonnée entre 16 h 45 et 18 h 45.



RESTAURATION SCOLAIRE

- **Lieux et horaires**

Les élèves sont accueillis tous les jours scolaires par le personnel municipal. Depuis la rentrée de septembre 2020, un self est mis en place dans chaque restaurant pour les enfants de l'élémentaire.

- **Accueil**

Les restaurants scolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de Sautron.

La restauration scolaire est un service public **facultatif et non obligatoire** que la Mairie de Sautron met à disposition des familles.

Avant les repas : les enfants sont pris en charge après la sortie des classes par l'équipe d'animateurs qui assure le passage aux toilettes, le lavage des mains, une entrée calme au restaurant.

Pendant les repas : le restaurant scolaire est un lieu de convivialité. Le personnel veille à ce que les enfants mangent suffisamment

Après les repas : les très jeunes enfants sont conduits au dortoir, après un passage aux toilettes.

Les autres enfants disposent d'un temps libre pendant lequel ils peuvent jouer.

- **Inscriptions**

L'inscription est obligatoire. Elle s'effectue en Mairie auprès de la direction Enfance-Jeunesse. Les annulations ou modifications des réservations doivent être effectuées 72h00 avant le jour concerné. Si cela concerne un motif professionnel sur l'année, une attestation employeur vous sera demandée au moment de l'inscription.

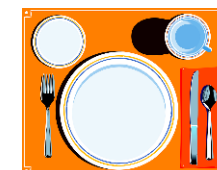
- **Projet d'Accueil Personnalisé (P.A.I.)**

Si votre enfant est allergique ou doit suivre un régime particulier, nécessaire à sa santé, un « Projet d'Accueil Individualisé » (P.A.I.) doit être élaboré. Une réunion conjointe entre la famille, la Direction de l'école et la Ville est organisée courant du mois de septembre. En attendant, un panier repas doit être fourni à l'enfant par la famille. Le médecin scolaire est présent uniquement en cas de nouveau P.A.I..

Le P.A.I. concerne à la fois les allergies alimentaires et tous les problèmes de santé nécessitant une prise de médicaments ou une intervention rapide du personnel.

Aucun médicament n'est administré hors P.A.I..

Les parents sont responsables du contenu de la trousse d'urgence de leur enfant (notamment date de péremption des médicaments et ordonnances). Ils doivent s'assurer que la trousse suit l'enfant dans toutes ses activités (accueils de loisirs, restauration...).



**P'TITES CANAILLES
CROC'LOISIRS
DREAM TEAM
MERCREDIS & VACANCES**

• **Horaires et modalités d'accueil :**

- **Les P'tites Canailles** : enfants ayant 3 ans révolus scolarisés en petite section et moyenne section
- **Croc'Loisirs** : à partir de la grande section jusqu'au CE1
- **Dream – Team** : à partir du CE2 jusqu'au CM2



Les mercredis et les vacances

Accueil et prise en charge des enfants entre 7 h 45 et 9 h 30.

Sortie :

- Entre 13 h 45 et 14 h 15 pour les inscriptions matin + repas
- Entre 17 h 00 et 18 h 30 pour les inscriptions à la journée

• **Inscriptions**

Réservations auprès de la direction Enfance - Jeunesse ou en ligne sur le Kiosque Famille. Formulaire à télécharger sur le site de la Ville : [sautron.fr/rubrique/Enfance - Jeunesse – centres de loisirs](http://sautron.fr/rubrique/Enfance-Jeunesse-centres-de-loisirs) ou sur le Kiosque Famille.

Inscriptions enregistrées par ordre d'arrivée, par priorité aux demandes à la journée et aux enfants sautronnais, dans la limite des places disponibles.

Pour toute modification ou annulation, merci d'avertir la direction Enfance - Jeunesse, 14 jours précédant le mercredi ou la période de vacances concernée.

En cas d'absence pour raison médicale ou professionnelle, après avoir informé la direction Enfance - Jeunesse, merci de transmettre un justificatif au plus tard 5 jours après l'absence. Sans ces formalités, le montant de l'inscription reste dû dans sa totalité.

Nous vous rappelons que cette démarche peut permettre de prendre des enfants qui seraient sur liste d'attente.

Rappel règlement : dès 3 absences injustifiées, l'enfant sera désinscrit sur le reste de la période et positionné sur liste d'attente.



Direction Enfance - Jeunesse
6 rue de la Mairie

02.51.77.86.97

enfancejeunesse@sautron.fr

du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 15

le lundi de 8 h 30 à 12 h 30



**GUIDE
PRATIQUE
DES FAMILLES
2023.2024**

TEMPS PERISCOLAIRES

Accueil du matin

Accueil du soir

**P'TITES CANAILLES
CROC'LOISIRS
DREAM TEAM
MERCREDIS & VACANCES**

RESTAURATION SCOLAIRE